



**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR DES LETTRES, SCIENCES  
DU LANGAGE ET ARTS**

**Séance du 19 mars 2024**

**oOo**

**1 - Vote favorable à l'unanimité concernant le procès-verbal du CUFR du 13 février 2024.**

**2 – Vote favorable à l'unanimité de une convention et un avenant de partenariat pédagogique :**

- Convention conclue entre l'université Lyon 2 et la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour déterminer les conditions dans lesquelles la Sacem, dans le cadre de son soutien aux actions d'insertion professionnelle dans le domaine de l'audiovisuel musical, apporte une aide financière à l'Université Lyon 2, au bénéfice de la formation du Master MAAAV (Musiques Appliquées aux Arts Audiovisuels) ainsi que celles dans lesquelles l'Université Lyon 2 communique à la Sacem les éléments permettant de justifier que l'aide est utilisée conformément à sa destination.
- Avenant conclu entre l'université Lyon 2 (Master MLE – Métiers du Livre et de l'Édition) et l'Association Lire à Bron, visant à reconduire, pour l'année 2023-2024, l'accord de partenariat pédagogique, établi par la convention du 30 novembre 2022 conclue entre l'université Lyon 2 (Master MLE – Métiers du Livre et de l'Édition) et l'Association Lire à Bron pour déterminer les termes de fonctionnement du partenariat dans le cadre de la formation « médiations du livre » du Master 1<sup>re</sup> année des Métiers du livre et de l'Édition.

**3 – Vote favorable à l'unanimité concernant la nouvelle offre des Enseignements d'Ouverture (EO) pour l'année universitaire 2024-2025**

Olivier FERRET,

Administrateur provisoire de l'UFR LESLA